



Service des affaires juridiques, du greffe et des communications

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENTS R-2025-202, R-2025-203 ET R-2025-205

AVIS est donné que les règlements suivants ont été adoptés par le Conseil municipal de Dollard-des-Ormeaux à une séance ordinaire tenue le 30 septembre 2025 :

Règlement R-2025-202 intitulé « **Règlement autorisant l'octroi de permis et certificats afin de permettre l'établissement d'un lieu de retour des contenants consignés** »,

Règlement R-2025-203 intitulé « **Règlement de construction** », et

Règlement R-2025-205 intitulé « **Règlement sur l'adoption d'un programme de réhabilitation de l'environnement pour le redressement de raccordements d'égouts croisés dans certains immeubles résidentiels et l'établissement d'un programme d'aide financière pour la réalisation des travaux correctifs** ».

Lesdits règlements sont maintenant déposés au bureau du greffier au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Québec, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 1^{er} octobre 2025.

ANNIE RIENDEAU, greffi  re